



**Convention collective nationale de la coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006.
Etendue par arrêté du 3 avril 2007 JORF 17 avril 2007. - Textes Attachés - Adhésion par lettre du 15
septembre 2014 de l'UNSA à l'accord du 2 juillet 2012 relatif à la formation professionnelle**

IDCC

> 2596

NUMÉRO DU BO

> 2014-40

LISTE DES CONVENTIONS AUXQUELLES CE TEXTE EST RATTACHÉ

> [Convention collective nationale de la coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006. Etendue par arrêté du 3 avril 2007 JORF 17 avril 2007.](#)

Article

En vigueur

Bagnolet, le 15 septembre 2014.

L'UNSA commerces et services , à la direction générale du travail, service dépôt des accords collectifs, 39-43, quai André-Citroën,
75902 Paris Cedex 15.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe le courrier portant adhésion par la fédération du commerce et des services UNSA à l'accord portant sur la formation professionnelle ainsi qu'à la totalité des avenants, et aussi l'accord relatif à la désignation de l'OPCA du 2 juillet 2012 de la convention collective nationale de la coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006.

Dans l'attente du récépissé de dépôt, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.